

# Police et prostitution

*Entretien avec Jean-Luc Drion*

Jean-Luc Drion est Premier inspecteur principal de la brigade des mœurs de Liège où il exerce depuis 2001 (Réforme de la gendarmerie). Il intègre alors une équipe de cinq personnes qui enquêtent sur les agressions sexuelles sur personnes majeures. À la suite de diverses fusions et aux nécessités du terrain, la brigade est maintenant composée de vingt-deux personnes qui s'occupent des agressions sexuelles sur majeurs et mineurs, de l'encadrement de la prostitution en lien avec la traite des êtres humains (TEH) et de divers projets relatifs, notamment, au contact avec les hôpitaux en matière de TEH, à l'encadrement des exhibitionnistes, ou encore à la mise en place de référents LGBT dans la section. Aujourd'hui, la brigade est fortement impliquée dans le projet de Centre d'accueil pour les personnes victimes d'agression sexuelle (CPVS). Un entretien mené par Sophie André.

*La Ville de Liège constitue un exemple de l'importance que peut prendre le pouvoir local dans la gestion du phénomène prostitutionnel. Pourriez-vous revenir sur les actions menées par votre service dans ce cadre ?*

Au départ, quand j'arrive en 2001, on est dans une situation tout à fait particulière qui je pense va déterminer tout ce qui va se passer par la suite. À cette époque, il existait encore une centaine de salons dans le quartier Cathédrale-Nord, avec de grosses problématiques de réseaux et de proxénétisme. C'était le début de l'affaire Neven [proxénète et exploitant].

La commune n'avait alors aucun résultat par rapport à l'encadrement du phénomène, puisque certains salons devaient être fermés depuis des mois et qu'ils étaient toujours en activité. On avait juste, à la suite d'un règlement communal, mis une amende. L'amende avait

été payée et les salons continuaient à tourner. Ce qui montre l'impasse dans laquelle se trouvaient tant le judiciaire que l'administratif face à un phénomène qui avait pris beaucoup d'ampleur.

Et, malheureusement, le premier constat qu'on a posé était que personne ne travaillait avec personne. La première chose à mettre en place était une collaboration multidisciplinaire : il fallait travailler avec les associations existantes, mais aussi, surtout, que les deux niveaux de police [local et fédéral] travaillent ensemble, parce qu'on était quand même sur des faits de traite des êtres humains qui dépassaient le potentiel d'une police locale. Nous nous sommes engagés dans quelque chose qui, finalement, était d'une certaine ampleur, parfois à un niveau international et on nous a laissé faire parce que la police fédérale n'avait pas un potentiel suffisant pour tout encadrer et qu'il y avait un réel problème,

une plaie ouverte dans la ville qu'il fallait absolument soigner. Le dossier Neven a duré sept ans, de nos premiers contrôles à la condamnation et nous sommes finalement parvenus à travailler dans le sens de la Réforme des polices : une police à deux niveaux. Cela a occasionné, pour faire court — parce qu'il s'agit quand même de vingt ans d'actions — beaucoup de dégâts sur le terrain. Sans avoir la volonté de fermer réellement les salons, les dossiers judiciaires nous ont quasiment forcés, notamment en raison de l'attitude des exploitants, à faire des coupes claires dans le secteur. La décision de fermeture en 2008 [*de tous les salons de Cathédrale-Nord*] n'en est que la conséquence. Le tissu des salons s'était alors désagrégé puis le quartier a été réinvesti par d'autres formes de criminalité que les réseaux. Bref, la situation a changé.

***Et lors de ce changement de situation, comment votre travail a-t-il évolué ?***

Avec la fermeture du quartier par décision communale en 2008, on a réinvesti notre potentiel dans d'autres domaines un peu laissés à l'abandon à ce moment-là : le racolage, la prostitution dans les hôtels et, déjà à l'époque, l'analyse des petites annonces qui commençaient à apparaître sur internet.

Mais depuis 2015, avec le début des CPVS, il y a un changement et nous avons axé prioritairement nos enquêtes sur les victimes d'agression sexuelle. La fédérale est aussi en train de se réorganiser au niveau de la TEH. Peut-être allons-nous devoir nous retirer un peu du terrain de la prostitution pour qu'elle reprenne ses marques dans ce domaine-là. Ce qui fait que l'attitude purement policière a un peu changé.

***Les demandes de la Ville ont-elles aussi changé ?***

Les demandes des autorités sont toujours extrêmement basiques. Globalement, les actions sont orientées sur tout ce

Globalement, la police agit sur deux volets : le judiciaire et l'administratif. Le volet judiciaire concerne tout ce qui relève de la constatation d'infractions, de la recherche des auteurs et victimes et éventuellement des arrestations. Le judiciaire reprend donc le travail d'enquête nécessaire à la sanction d'un fait infractionnel. Le volet administratif fait référence au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique (lutter contre les désordres et troubles), à la sécurité et la salubrité publique. La police fédérale et la police locale travaillent toutes deux sur chacun de ces volets. Ainsi la Brigade des mœurs est un service de recherche et d'enquête (judiciaire) au sein de la zone de police de Liège. Ce qui distingue l'attribution d'un dossier à cette brigade ou à la police fédérale est lié à la complexité du dossier (notamment la nature des faits, les devoirs d'enquête nécessaires, le caractère supralocal de l'affaire). Au niveau administratif, les services de la police locale se consacreront principalement au maintien de l'ordre public, à la sécurité et à la salubrité dans la zone. La police fédérale intervient quant à elle en renfort sur les interventions qui requièrent des connaissances ou des moyens spécifiques ou encore un potentiel humain plus important.

qui va porter préjudice au commerçant, au passant, aux résidents. On est sur des aspects visibles, sur de la nuisance. La Ville va se situer principalement sur cet aspect des choses. Et elle n'a pas vraiment à intervenir dans la mise en lumière, par exemple, de réseaux qui travaillent dans des appartements en toute clandestinité, c'est le boulot de la judiciaire. Forcément, il y a moins d'intérêt du côté de l'autorité communale vis-à-vis de certaines formes de prostitution comme les petites annonces,

le privé, etc. qui ne gênent pas grand monde sur le plan de la vie urbaine. La priorité, aujourd'hui, est à nouveau de nous attaquer au quartier Cathédrale-Nord, parce qu'on a un problème de nuisances là-bas, bien que nous, au sein de la brigade des mœurs, refusions d'admettre que ce sont les prostituées [de rue] sur place la cause du problème.

***Vous évoquiez la mise en place d'une collaboration active avec la police fédérale, d'autres acteurs entrent-ils aussi en jeu ?***

Nous travaillons aussi avec les agents en uniforme, ce qui ne se faisait pas du tout. Au début, nous sommes allés vers eux notamment pour essayer que leurs actions ne viennent pas contrecarrer les nôtres ! Parce qu'il s'agissait de ça : ils avaient des objectifs, des demandes, notamment en matière de tranquillité publique et de maintien de l'ordre, qu'ils ont toujours actuellement, demandes parfois totalement incompatibles avec nos actions. Il a donc fallu apprendre à se coordonner et à respecter les objectifs et approches de chacun.

Puis il y a la Task Force Zonale (TFZ) qui est aussi un service d'enquête dont la vocation est d'agir à beaucoup plus brève échéance que nous. Elle se situe entre le judiciaire et la police administrative.

***Et comment se manifestent les différences d'objectifs entre ces services ?***

Globalement, les agents en uniforme, et même parfois la TFZ, travaillent sur la prostitution sur un plan administratif [par rapport à la tranquillité publique]. Ce n'est pas notre *core business*, mais il faut que l'on respecte cette demande-là parce qu'elle répond à un problème réel. Problème qui, à mon sens, est mal analysé, parce qu'on a toujours tendance à remettre ça sur la présence prostitutionnelle, et cela va au-delà... Il y a néanmoins des actions à mener sur la prostitution : on ne peut pas laisser faire tout et n'importe quoi. Il y a la tranquillité pu-

blique et les doléances de certains commerçants par rapport à des personnes qui posent problème, des personnes à la dérive qui parfois urinent sur les vitrines... On peut comprendre qu'il y ait une demande, mais ce n'est pas notre domaine.

Nous, nous avons une autre approche. Je parlais des agressions sexuelles : les personnes qui se prostituent sont aussi des victimes potentielles. Pour répondre à ce volet-là, nous devons forcément avoir une autre approche. Ce n'est pas une proximité ou du laxisme, c'est le fait d'être reconnus par les associations et aussi par les prostituées elles-mêmes, comme investis d'une autre fonction. Nous sommes toujours « la police », il faut garder la distance policière, mais nous devons nous montrer plus accessibles. Accessibles, pour le cas où elles ont un réel problème, où elles sont victimes de quelque chose. Trop souvent, même si les possibilités d'accueil se sont considérablement améliorées, au niveau des commissariats et des unités de première ligne, il y a des réticences. Ce n'est pas une population qu'il faut systématiquement stigmatiser et poursuivre, et je pense que la plupart des collègues en ont conscience. Mais il y a des réticences de la part des personnes prostituées, peut-être à cause de mauvaises expériences ou de leur situation [le fait qu'elles soient identifiées comme prostituées, ou encore comme présumées auteures d'infractions tierces], qui font qu'elles n'ont pas envie de se livrer à quelqu'un en uniforme. Donc forcément, là, nous essayons de combler le vide, ce qui implique aussi, de temps en temps, un travail de première ligne même si ce n'était pas notre job au départ. Pourquoi ? Parce que l'accueil est différent. Le temps qu'on peut leur consacrer est différent. Même si nous sommes surchargés par d'autres phénomènes, malgré tout, par rapport aux personnes en uniforme, on a encore le temps d'écouter les gens.